

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 15 Février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 9 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février janvier, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : S. MANFRINI, M-C. ROCH, M. GALLET, O. GUICHARD, C. BIOLAY, J-O. RABOT, R. OTZENBERGER, P. GUINOT, M. FOURNIER, Y. DUMAS, W. DELAVENNE, L. JACQUEMET, Michèle GALLET, J. DIZERENS, G. MASRARI, C. TOWNSEND, M. GIRIAT,

Absents excusés : M. LAPTEVA, A. NEUSSER, A. BOUSSER, J. DAZIN, J-M. PALINIEWICZ, M. GRENIER, M. CHALENDAR, H. GRANGE

Absents : D. GANNE, V. KRYCK,

Procurations: A. NEUSSER à G. MASRARI, A. BOUSSER à C. BIOLAY, J. DAZIN à S. MANFRINI, J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH, M. GRENIER à O. GUICHARD, M. CHALENDAR à P. GUINOT, H. GRANGE à J. DIZERENS

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative

### 11. Culture – mécénat – Participation des Arts frontières à l'affiche du salon du livre

Dans le cadre du salon du livre « As-tu lu ? » qui se déroulera le 6 avril 2024, la commune a décidé cette année de commander le visuel qui servira notamment à la création de l'affiche du salon, à un dessinateur.

Les « Arts frontières » participent depuis des années au salon du livre, et proposent cette année de contribuer à hauteur de 200€ à l'organisation du salon, et plus précisément, au paiement de la prestation de l'illustration commandée à un dessinateur, qui servira à l'affiche, au marque page, et aux différents visuels de promotion du salon.

Sur proposition de Madame ROCH, adjointe en charge des événements communaux,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **VALIDE** l'action de mécénat, soutien au salon du livre 2024 pour la réalisation du visuel de promotion à hauteur de 200€ net
- **DIT** que la recette sera inscrite au BP 2024.

La secrétaire de séance,  
C. BIOLAY

Fait à Ornex, le 19 février 2024

Le Maire,  
O. GUICHARD



Certifié exécutoire le : 20 février 2024  
Affiché le : 20 février 2024

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Olivier GUICHARD

